



Genève, le 15 juin 2009

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la solidarité et de l'emploi

Investir pour l'emploi et les familles

Le Conseil d'Etat veut investir pour l'emploi et les familles. Il ouvre une procédure de consultation d'ici à l'automne sur deux projets favorisant l'emploi pour les personnes en situation de précarité. Le premier renforce l'aide sociale en mettant la priorité sur la réinsertion professionnelle, en particulier pour les chômeurs de très longue durée. Le second concerne l'introduction de prestations complémentaires familiales.

En charge du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), le Conseiller d'Etat François Longchamp veut remplacer le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) par une **aide à la réinsertion professionnelle plus efficace** avec la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI). Dans ce cadre, les bénéficiaires de l'aide sociale n'ayant jamais eu droit aux prestations de l'assurance chômage (**jeunes sans formation, personnes sans expérience professionnelle, etc.**) bénéficieront des mêmes aides que les chômeurs en fin de droit.

Dès l'ouverture du droit à l'aide sociale, le bénéficiaire suivra un **stage d'évaluation à l'emploi** de 4 semaines pour déterminer si le retour à l'emploi est envisageable à court terme, ou si un accompagnement social est prioritaire. Dans le premier cas, la personne sera orientée vers une **mesure d'insertion professionnelle personnalisée**. Par ailleurs, les allocations de retour à l'emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS) seront accessibles aux bénéficiaires de l'aide sociale. Quant aux personnes orientées vers un suivi social, elles pourront à tout moment **solliciter un nouveau stage d'évaluation à l'emploi** pour bénéficier de mesures de réinsertion professionnelle. Cette réforme suppose un investissement estimé à terme à CHF 18 millions par an, couvert par le budget des mesures cantonales.

Le DSE souhaite aussi soulager les familles vivant dans la précarité alors que les parents exercent une activité lucrative - les « working poor ». A Genève, quelques centaines de familles dépendent de l'aide sociale pour assurer leur minimum vital bien que les parents exercent un emploi. **L'introduction de prestations complémentaires familiales (PCFam)** bénéficierait au maximum à 1700 familles. Réservé aux familles dont les parents exercent une activité lucrative, ce dispositif valorise le travail. Il est conçu pour éviter tout effet de seuil. **Personne ne doit en effet être pénalisé pour travailler ou pour avoir augmenté ses revenus.** Le Conseil d'Etat souhaite donc modifier la loi sur les prestations complémentaires cantonales (LPCC, J 7 15). Le coût de ce projet est évalué à CHF 20 millions au maximum.

Pour tout complément d'information :

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat, 022.327.28.00

Madame Anja Wyden, directrice générale de l'action sociale, 022.546.51.19.

Sur internet : www.ge.ch/dse